

**Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 20 mars 2027, de 19h à 21h50 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	PDC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	PDC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	PDC	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	PDC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre – membre du Bureau	Chantal Roh	CR	PDC	Présente
	Membre – Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre – Supp. COGEST - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre – Relecture/rédaction	Christine Cavallera	CC	PLR	Présente
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	EC	PDC	Présente
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	PDC	Présent
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	PDC	Présent
	Membre - COGEST	Julien Girod	SF	AV	Présente
	Membre - RCO	Stéphanie Glassey	SG	PDC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Pascale Moos	PM	PDC	Présente
	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre – Relecture/rédaction	Dominique Studer	DS	PDC	Présent	
Membre	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Absents					

L'enregistrement automatique a fait défaut lors de ce plénum.

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 19 décembre 2022
- 3) Présentation du projet "Maison de la santé à Vétroz" par les porteurs du projet
- 4) Motion déposée par le groupe du Centre pour le passage à "7 Conseillers municipaux"
 - Présentation
 - Discussion
 - vote
- 5) Postulat sur "Plan d'action Black-out" texte déposé par le groupe du Centre
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
- 6) Postulat sur "Une solution pragmatique et à l'écoute des utilisateurs des bâtiments aux problèmes de parking de l'école de Bresse", texte déposé par le groupe PLR
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
- 7) Postulat sur "Le développement de l'agrivoltaïsme à Vétroz" texte déposé par le groupe du Centre
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
- 8) Postulat sur "Au sujet des haies vives" texte déposé par le groupe AV
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote

9) Divers

Av complet sauf Jean-Benoît Genoud (JBG) excusé. 9 présents.

DC tous sauf Cindy Papilloud (CP) excusée et Stéphanie Glassey (SG) qui va nous rejoindre plus tard. 9 présents.

PLR tous présents sauf Yannick Berner (YB) excusé et Bertrand Pillet (BP) qui va nous rejoindre plus tard. 8 présents.

Lydia Moix (LM) nous rejoindra plus tard.

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée, les représentants de la Maison de la santé et le public présent à ce 1er plénum 2023. Il fait le tour des groupes pour les présences. 27 personnes présentes. 26 votants. La majorité est réunie, le législatif peut donc délibérer.

2 personnes ont quitté le Conseil général, Ermina Curic des DC et Sara Fellay de l'AV. Elles sont remplacées par Julien Girod (JG), pour l'AV, présenté par Helen Minguely-Coudray (HMC) et Nihat Curic (NC) pour le DC présenté par Florent Favre (FF).

PMV leur souhaite la bienvenue et les remercie de s'impliquer dans la vie vétrozaine.

Dominique Kuster (DK) a eu la douleur de perdre son papa et Jean-Benoît Genoud a perdu sa sœur.

LM rejoint l'assemblée.

Ce soir en ad intérim, HMC prend le siège du vice-président (JBG).

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Tous les groupes entrent en matière.

Le groupe DC trouve dommage que l'enregistrement n'ait pas fonctionné entièrement. Il aimerait qu'une solution d'enregistrement de secours soit mis en place.

Le groupe PLR demande pourquoi l'audit de BDO ne fait pas partie de la convocation envoyée par la Commune pour le plénum de ce soir. PMV dit qu'il sera transmis ces prochains jours.

Tous les groupes approuvent le PV, sauf une abstention.

Laurent Zufferey (LZ) se met à disposition de Bertrand Fontannaz (BF) pour trouver un système fiable.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 19 décembre 2022 est accepté à 23 voix contre 1 voix en abstention.

3. PRÉSENTATION DU PROJET "MAISON DE LA SANTÉ À VÉTROZ" PAR LES PORTEURS DU PROJET

PMV passe la parole à Olivier Cottagnoud (OC).

LM rejoint le Bureau CM.

(SG) rejoint l'assemblée.

(BP) rejoint l'assemblée.

Nous sommes 28 présents, 27 votants.

Drsse Jordan, Dr Olivetto, Dr Obrenovic, Dr Quinodoz, Dr Arnaud et M. Tamarcaz et Dr. Quinodoz sont présents.

Dr Adrien Quinodoz présente, par slides, le projet qui a commencé il y a environ 1 année. **Annexe 1**

Dr Obrenovic prend la suite de la présentation des slides.

PMV passe la parole au CG pour des questions.

Pascal Coudray (PC) : un service de garde sera-t-il assuré ? Pas de garde de nuit, mais chaque médecin prévoira une journée par semaine pour des rdv de dernières minutes.

PC relate qu'il y aura un engagement de médecins dans un centre à Conthey. Y aura-t-il collaboration ? Non, sauf s'il y a partage de médecin.

Y aura-t-il un siège pour un représentant de la Commune dans la SA ? oui.

Arnaud Zufferey (AZ), tient à féliciter les projets et assure de son appui.

Daniel Roh (DR), combien de temps pour faire le centre de Sembrancher ? 8 ans.

Est-ce sage de se presser pour faire le nôtre, la Cogest a encore beaucoup de questions et beaucoup de point restent ouverts ? Il est difficile de comparer Sembrancher, la Commune et l'investisseur. Nous avons demandé que la Commune soit co-proprétaire comme à Sembrancher. Comme la réponse de Vétroz était non, nous avons des investissements privés. C'est pour cela que tout va plus vite.

Un contact a-t-il été pris avec Ardon ou Conthey ou autre district car un cautionnement de 10 millions est beaucoup. OC non nous avons privilégié le cautionnement des murs uniquement par la Commune.

Une analyse de financement externe a-t-elle été demandée. OC la banque a fait l'analyse et a estimé que les montants d'investissement n'étaient pas surfaits. Si les médecins devaient faire faillite, nous récupérerons ce montant. M. Constantin nous a précisé qu'avec la fourchette du m2 de l'immobilier, sans les parkings, on arrive 11'795'000 qui est un montant fixe et forfaitaire.

Il est prévu 500'000.- pour le mobilier, c'est du mobilier non médical et qui resterait avec l'immobilier ?

Le mobilier médical ne fait pas partie de la location, il propriété des médecins.

HMC demande s'il est facile de trouver les 3 pédiatres requis ? Trouver 3 pédiatres, avec les contacts des médecins présents, il est facile de trouver dans les amis qui ont été fait pendant les études.

PMV demande si un conseil d'administration à 6 est faisable ? Normalement c'est un chiffre impair.

Administration et conseil d'administration ne devraient pas avoir les mêmes personnes.

Réponse : à ce stade du projet on ne peut pas encore dire ce qu'il va se passer.

L'assemblée remercie la présence et la présentation des médecins par applaudissements.

Pause de 2 minutes

4. MOTION DÉPOSÉE PAR LE GROUPE DU CENTRE POUR LE PASSAGE À "7 CONSEILLERS MUNICIPAUX"

PMV donne la parole à (FF).

PRÉSENTATION

FF propose que la commission RCO se charge de se renseigner auprès des autres communes et de leurs présidents.

DISCUSSION

Le groupe AV ne comprend pas le motif de cette motion compte tenu que la commission RCO a déjà dans le projet la possibilité de passer jusqu'à 9 conseillers municipaux.

FF dit que la loi valaisanne dit qu'on n'a pas vraiment le droit de fixer le nombre de conseiller dans le règlement. C'est une demande qui doit être l'année électorale. RCO pour nous faire une recommandation pour une séance en 2024.

PC, il est prévu RCO 5 à 9, pourquoi le Centre ne lance pas une votation populaire ?

FF, c'est un peu trop abrupt de passer par une initiative populaire. Le meilleur recul est de passer par la commission.

AZ ne comprend pas cette motion précise si la commission y travaille déjà.

FF dit que ce serait une étude plus spécifique et précise de la commission.

Alexandre ROH (AR) pourquoi ne pas attendre le rapport de la RCO ?

FF, cela arriverait trop tard pour proposer un vote à la population en 2024. Il faudrait attendre 2028.

Alain Coquisart (AC), nous avons bien avancé sur le sujet. Rapport remis à ce soir 18h00 à PMV. Nous aurions donc le temps de voter en 2024.

DR, si on passe à 7 il faut voter.

FF il faudrait faire 2 votations qui peuvent se faire le même jour.

VOTE

Motion déposée par le groupe du Centre pour le passage à "7 Conseillers municipaux" est acceptée à 11 voix contre 10 voix et 5 abstentions.

5. POSTULAT SUR "PLAN D'ACTION BLACK-OUT" TEXTE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DU CENTRE

PRÉSENTATION

Pietro Falco (PF) lit le postulat.

DISCUSSION

PC trouve ce postulat sans valeur au niveau communal car il existe au niveau fédéral.

PF dit qu'il faut sensibiliser la population locale.

PC ne parle pas de la conservation de l'eau, des cultures. Quels seront les financements ?

PF Tout est englobé.

AR la municipalité est Cité de l'Energie. Qu'en dit la Commune ?

OC la Commune suit déjà les recommandations. Vétroz est exemplaire en éclairage publics et en électricité. Le Label Gold devrait être confirmé cette année à Vétroz comme Cité de l'énergie.

Fabien Papilloud (FP) plusieurs sensibilisations ont été faites lors d'Energia l'an dernier. Gestion de l'eau, de la mobilité également. Avant de demander de nouvelles mesures, respectons déjà les recommandations.

PF fait remarquer le postulat a été déposé en septembre 2022.

VOTE

Postulat déposé par le groupe du Centre sur "Plan d'action Black-out" est accepté par 14 voix contre 10 et 2 abstentions.

6. POSTULAT SUR "UNE SOLUTION PRAGMATIQUE ET À L'ÉCOUTE DES UTILISATEURS DES BÂTIMENTS AUX PROBLÈMES DE PARKING DE L'ÉCOLE DE BRESSE", TEXTE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PLR

PRÉSENTATION

DR relit le postulat.

DISCUSSION

Le groupe AV pense que plus on permet aux voitures d'accéder plus il y aura de voiture. La tendance actuelle est plutôt à interdire l'accès des centres scolaires aux voitures. Le groupe AV ne soutiendra pas le postulat.

DR demande que la commune aménage les rues pour permettre la mobilité des enfants.

Le Centre est pour le déplacement des enfants, mais interdire l'accès aux voitures pour les parents jusqu'à 4H ne fera que reporter le problème et les voitures iront ailleurs. Le Centre propose de réaménager autrement.

Stéphane Papilloud (SP), il y a des oppositions pour ces aménagements. Fermeture du Marais et du Canal et modification de Bresse. Le plan proposé par ce postulat ne plait pas au CM. Le plan du CM est en cours d'homologation. Il présente le projet en slide.

DR, il n'y a déjà pas suffisamment de places actuellement (42), ce projet avec 3 places de plus ne résoudra rien. Faire des frais pour arriver à une solution identique ne semble pas utile.

SP, c'est pour amener les parents à être tous au même endroits. En interdisant l'accès sur la route de Bresse on sécurise pour les enfants.

MRR, est-ce que la cours de Bresse sera ouverte pour parquer pour les manifestations ?

SP sur demande auprès de la commune.

MRR La rue de la Fontaine déborde sur des propriétés privées. Une expropriations des terrains agricoles et privés ?

SP On ne peut plus exproprier des terres agricoles. La commune n'a plus de terres assolement pour compenser. Pour les privés, la route sera remise sur le terrain communal uniquement.

La route de la Fontaine sera uniquement à l'usage des riverains. Cela supprimera environ 100 voitures par jour.

FF, dans l'hypothèse que le parking se révèle insuffisant, serait-il possible de l'agrandir ?

SP oui, si vraiment il faudrait à tout prix l'augmenter en direction du nord.

VOTE

Postulat déposé par le groupe PLR sur "Une solution pragmatique et à l'écoute des utilisateurs des bâtiments aux problèmes de parking de l'école de Bresse", est refusé par 17 voix contre 7 voix et 2 abstentions.

7. POSTULAT SUR "LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRIVOLTAÏSME À VÉTROZ" TEXTE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE DU CENTRE

PRÉSENTATION

Dominique Studer (DS) présente le postulat.

DISCUSSION

Raphaël Roh (RR), explique que les panneaux sur les bâtiments uniquement, la production est insuffisante. L'énergie fossile occupe 96% de tableau de la consommation. Mettre des panneaux les murs de vignes et les cultures de plaines permettrait de produire plus.

PC lit un extrait « les agriculteurs suisses disent qu'ils ne produisent pas de l'électricité mais de la nourriture ». Est-ce qu'on leur demandé ?

VOTE

Postulat déposé par le groupe du Centre sur "Le développement de l'agrivoltaïsme à Vétroz" est accepté par 19 voix contre 4 voix et 3 abstentions.

8. POSTULAT SUR "AU SUJET DES HAIES VIVES" TEXTE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE AV

PRÉSENTATION

HMC défend le texte qui était de Sara Felley qui a démissionnée du CG.

DISCUSSION

Stéphanie Glassey (SG), est-ce que le jardinier est aussi subventionné ?

HMM, pourquoi pas si la Commune est assez riche.

SP, pour revenir sur la lettre envoyée, les haies ont été taillées. Par contre, contre on voit l'état des haies taillées. C'est un choix personnel de vouloir mettre des cailloux jusqu'à sa façade. Il ne pense pas que ce postulat soit très utile. Il faut aussi arrêter de vouloir tout subventionner.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

Postulat déposé par le groupe AV "Au sujet des haies vives" est accepté par 13 voix contre 7 voix et 6 abstentions.

9. DIVERS

Milo, fils de notre collègue CP, éloigne sa maman du plénum depuis sa naissance en février. Le Bureau la félicite pour cette naissance.

PMV interrompt le plénum pour réunir le Bureau. Après quelques minutes, une demande a été faite auprès de la commission cantonale de cautionnement. PMV demande à DR si la Cogest peut confirmer qu'ils soient prêts pour le 3 avril, date de l'envoi de la convocation du plénum extraordinaire du 24 avril.

DR explique que ce projet de Maison de la Santé rajoute plus 1500.— de dette par habitant. La demande à la commission cantonale permet d'avoir l'avis d'experts.

OC est étonné que la demande du CM, envoyée le 17 février, ne soit pas encore étudié à ce jour.

DR informe qu'une demande de cautionnement de 10 millions est énorme, que la Cogest n'est pas spécialisée en cautionnement et veut l'avis d'expert. Des questions ont été posées et il a fallu attendre les réponses.

Xavier Berthouzoz (XB), la demande a été posée le 7 mars, il a fallu que le Bureau la traite.

FF, nous sommes des miliciens, nous n'avons pas autant de temps nécessaire pour faire vite. Si on accepte et qu'il y a un souci, la population se retournera contre nous.

PMV demande de garder la date du 24 pour le moment.

PC est-ce qu'ils sont compétant pour permettre ce cautionnement à la Commune ?

DR, nous avons regardé avec eux pour être sûrs vu la somme de 10 millions et que tous les montants et étapes du projet. Faire les choses en 2 semaines pour 10 millions ou attendre un mois pour cette somme ce n'est pas si grave.

AZ dit que ce projet est exceptionnel été ce serait dommage de le perdre. Le besoin est là.

DR, la demande est partie, on a fait au plus vite, on siéger 4 ou 5 fois en 2,5 semaines. Notre rapport sera envoyé sitôt le retour du CCF.

PMV si le rapport n'est pas en ses mains pour le 4 avril, il ne pourra pas convoquer les gens.

Les 2 nouveaux collègues du CG, doivent veiller à se faire ajouter au système des e-mails de la commune pour recevoir les documents.

Parole est donnée au Conseil Municipal. Rien à ajouter.

Au CG, XB chantier de la T9, une signalisation « provisoire » doit être mise à l'enquête pour la circulation dans le village.

SP c'est le Canton qui pilote, nous aurons une séance prochainement. On espère que la date d'octobre 2023 soit respecté. La mise à l'enquête se fera par le Canton.

PC, place de parc limité à 4h. Il y a un bus français qui est stationné depuis 2 mois. SP, le dossier est en cours auprès de la Police cantonale.

PVM que la Commune prenne le taureau par les cornes concernant ce dossier. SP, il est pris.

DR pompiers et manifestations d'envergure, y a-t-il une clé de calculs pour le nombre de présents, comment savoir le nombre requis ?

SP, il faut appeler le commandant du feu qui mettre le nombre de personnes nécessaires.

DR, des personnes parquent à la journée à Bresse. Que fait la Commune ?

SP, la signalisation doit passer par le Canton. On va étudier avec le reste.

DR, quelles sont les conditions pour les nouveaux pour être accepté comme société locale ?

LM, il y a une directive qui est en travaux actuellement.

PMV demande si une verrée peut être offert aux nombreux spectateurs présents.

OC, ce n'est pas prévu, il fallait demander avant.

Le Président PMV clôt la séance à 21h50

Ainsi fait à Vétroz, le 20 mars 2023

VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



MONIQUE ROH-RODUIT
Secrétaire du Conseil général

